

Compte Rendu de la Réunion

Le Vendredi 16 novembre 2018, les membres du Comité National ITIE (CN-ITIE) se sont réunis au siège du Secrétariat Technique sous la présidence de Monsieur Mankeur NDIAYE président du dudit Comité pour passer en revue les points inscrits à l'ordre du jour :

- ✓ Compte-rendu de la *Semaine de l'ITIE* organisée à Dakar du 29 Octobre au 2 Novembre 2018.
- ✓ Présentation des principales conclusions du Rapport de Conciliation ITIE 2017 – Suivie de discussions.
- ✓ Présentation du projet de décret sur la transparence des bénéficiaires effectifs – Suivie de discussions.
- ✓ Point sur les préparatifs de l'Atelier National de lancement du Rapport de Conciliation ITIE 2017 (**jeudi 22 Novembre 2018**)
- ✓ Validation du calendrier et préparatifs des ateliers de partage des résultats du Rapport de Conciliation ITIE 2017 prévus à **Thiès, Kédougou et Saint-Louis**
- ✓ Divers

Étaient présents (CF. F.P)

Le Ministre Mankeur Ndiaye (Président de séance) a procédé à la lecture de l'ordre du jour (agenda de la réunion) proposé qui a été adopté sans amendement. Il a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants et a remercié les membres du GMP pour leur engagement et surtout d'avoir participé à toutes ces activités malgré leur agenda chargé. Il a rappelé le contexte particulier de la tenue de cette réunion avant de donner la parole à la SP pour faire le point sur les activités.

Madame le Secrétaire Permanent a fait le compte rendu de la *Semaine de l'ITIE* qui s'est tenue à Dakar du **29 Octobre au 2 Novembre 2018**. Elle a rappelé que c'est une initiative du Secrétariat International de l'ITIE basé à Oslo et du Gouvernement du Sénégal, par le biais du Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur avec l'appui du Secrétariat technique de l'ITIE Sénégal qui a seulement intervenu dans l'organisation de cet événement. Elle a aussi rappelé que cet événement intervient dans un contexte marqué par les résultats satisfaisants obtenus par le Sénégal dans la mise en œuvre du processus ITIE. Les activités phares étaient la réunion du Conseil d'Administration, la Réunion des Coordonnateurs Nationaux des pays d'Afrique Francophone, et la Conférence Africaine sur la Propriété Effective qui se sont tenues.

Elle a signalé qu'au total, plus de 200 participants représentant les 24 pays de mise en œuvre de la Norme ITIE en Afrique, les membres du Conseil d'Administration et les partenaires ont pris part aux différents travaux. Les membres de la presse nationale et internationale ont été conviés, pour garantir une bonne couverture des activités de la *Semaine de l'ITIE* à Dakar. Le Président de la République Son Excellence Monsieur **Macky Sall**, a présidé La cérémonie d'ouverture **le mercredi 31 Octobre 2018**. En marge de la Conférence africaine sur la propriété réelle, le Secrétariat International de l'ITIE a organisé un panel de Haut niveau sur la gouvernance des secteurs pétrolier et gazier au Sénégal.

Un panel d'introduction sur la Propriété effective et la mobilisation des ressources locales s'est tenu le **mercredi 31 Octobre** dans l'Amphithéâtre du King Fahd Palace.

Une Réception a été offerte par le Gouvernement du Sénégal aux abords de la piscine du King Fahd Palace la soirée du **mercredi 31 Octobre 2018**.

Le **jeudi 1^{er} Novembre s'est tenu le** Panel sur les pratiques émergentes en matière de transparence de la propriété effective dans les pays membres de l'ITIE et d'ailleurs le Professeur **Ismaila Madior Fall** (Ministre de la Justice et Garde des Sceaux) a fait une intervention sur cette session. Des sessions parallèles ont eu lieu tout au long de la journée.

Une Session dédiée aux « Conseils techniques sur la propriété effective et : Utiliser l'ITIE pour passer des engagements aux actions : expériences des pays de l'ITIE » a eu lieu le **Vendredi 2 Novembre** et le Secrétaire Permanent Adjoint (SPA) **Alioune Badara Paye** a modéré cette session.

Le vendredi 2 Novembre 2018, une table ronde a permis aux membres du CN-ITIE d'échanger avec les participants sur l'expérience du Sénégal en matière de mise en œuvre de la Propriété Réelle, et de prodiguer à leurs pairs des conseils techniques sur la mise en œuvre de la Propriété Réelle.

La cérémonie de clôture s'est fait sous l'égide du Ministre **Aissatou Sophie Gladima** (Ministre des Mines et de la Géologie) vers les coups de 12H30. Les membres du GMP ont à l'unanimité félicité le Secrétariat technique pour la qualité de l'organisation de ces rencontres et partagé leurs points de vue sur toutes les activités qui se sont tenues.

Sur le deuxième point de l'ordre du jour relatif à **la présentation des principales conclusions du Rapport de Conciliation ITIE 2017**, elle a été faite par le SPA qui a rappelé que le Sénégal a déjà publié quatre rapports couvrant respectivement les années 2013, 2014, 2015 et 2016 et ledit

rapport constitue le cinquième rapport et couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017. Il a mis surtout le focus sur le périmètre des entreprises, sur le choix du périmètre des entreprises et des flux. Il a indiqué qu'au total 25 entreprises sont retenues dans le périmètre final : 17 minières et 8 pétrolières, en précisant que COGECA a absorbé l'entreprise SOSECAR. Pour ce qui est des organismes collecteurs pour 2017, le SPA déclare que sur la base du périmètre retenu des sociétés extractives et des flux de paiement pour l'année 2017, neuf (09) organismes collecteurs et entités publiques ont été sollicités pour l'envoi des déclarations.

Pour les revenus générés le rapport révèle que le secteur extractif en 2017, culmine à 126,7 milliards FCFA dont 108,7 reversé directement dans le budget de l'État.

Les membres du GMP ont émis un avis favorable pour l'adoption du rapport vu la qualité du travail. Ils ont cependant insisté sur la mise en œuvre des recommandations émises par l'Administrateur indépendant, notamment la déclaration par projet qui est une innovation de la norme ITIE.

Sur le point trois, une Présentation du projet de décret sur la transparence des bénéficiaires effectifs a été faite par le RAJ qui rappelle que le Sénégal a souscrit à des engagements régionaux et internationaux de lutte contre la corruption et les crimes économiques connexes qui l'ont conduit à prendre des mesures importantes comme l'adhésion à l'ITIE qui astreint aux États membres de soumettre au 31 décembre 2019, toutes les entreprises du secteur extractif à la déclaration relative aux bénéficiaires réels de leurs activités. Il a déclaré que cette obligation de divulgation des bénéficiaires effectifs est aussi prévue dans le Code Minier de 2016 et le Code Pétrolier. Ainsi, le projet de décret comprend quatre (4) chapitres :

- Le chapitre premier est relatif à la procédure de déclaration des bénéficiaires effectifs ;
- Le chapitre II traite de l'identification des bénéficiaires effectifs ;
- Le chapitre III porte sur l'accès à l'information sur les bénéficiaires effectifs ;
- Le chapitre IV concerne les dispositions finales ;

Les membres du Comité ont remercié le RAJ pour la **présentation du projet de décret** et ont promis de transmettre leurs observations dans les meilleurs délais pour permettre la finalisation et la transmission du projet de décret.

Sur les préparatifs de l'Atelier National de lancement du Rapport de Conciliation ITIE 2017, Madame le SP a informé aux membres du GMP que c'est la date du **jeudi 22 Novembre 2018**, qui a été retenue pour l'atelier national de dissémination. Le Ministre Mankeur NDIAYE a, pour son part, informé aux membres du Comité que c'est le Professeur Ismaila Madior FALL qui présidera



Initiative pour la Transparence dans
les Industries Extractives du Sénégal
Le Comité National

la cérémonie d'ouverture, en l'absence du Premier Ministre Monsieur Bounn Abdallah DIONNE. Les membres du GMP ont tous approuvé et salué cette belle initiative.

Le calendrier de préparation des ateliers national et régionaux de dissémination des principaux résultats du Rapport de conciliation ITIE 2017, a été partagé avec les membres qui l'ont validé.

Au titre des **divers**, deux points ont été abordés il s'agit de la gouvernance du GMP et le plan de communication de la validation.

Sur la gouvernance du GMP, le SP a saisi cette opportunité pour rappeler aux membres du Comité National que la mise en œuvre du processus est du ressort du GMP et le Secrétariat Technique est juste la cheville ouvrière du CN-ITIE, un bras technique et exécutant des décisions du GMP. Elle a invité tous les membres de s'impliquer davantage dans la mise en œuvre.

Sur le dernier point, la commission communication a présenté le plan de communication de la validation, qui a été validé par le Groupe Multipartite

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance fut clôturée à 13 heures

Président de Séance

Mankeur NDIAYE

Secrétaire de séance

Mariane NDIAYE